



**MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021 -50**

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

L'an deux mille vingt,
Le 30 septembre 2021 à 19 heures 00,

Date de convocation : 18 septembre 2021

Date d'affichage : 18 septembre 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers

Étaient présent(e)s : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Béatrice BOULY, Michel QUANDALLE, Michèle CAFFIER, Jean-Pierre FLOUR, Bernard MOUSSAY, Emilie LISSE, Betty BONNAFOUS, Sylvianne CORNET, Patrick GOMEL, Tatiana LECUYER, Marie-Françoise LECAILLE, Valérie DELATTRE, Philippe LELIEVRE

18/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Julien DIEU donne pouvoir à Alain FIX

1/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Tatiana LECUYER est nommée secrétaire de séance.

Contrat à projet à temps complet

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique. Compte tenu de l'accroissement de l'activité de l'activité dans le cadre de la Labellisation France Services, il convient de renforcer les effectifs.

Ainsi, il propose de créer un poste de contractuel à temps complet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : 19 pour ; 0 contre ; 0 abstention décide :

REÇU EN PREFECTURE

le 02/10/2021

Application agréée E.legalite.com

99_DE-062-216209080-20210930-2021_50-DE

- 1 - La création d'un poste contrat de projet à temps complet 35 heures par semaine. En catégorie B et dans le cadre des emplois des assistants territoriaux de conservation de patrimoine et des bibliothèques.
- 2 - De modifier ainsi le tableau des emplois.
- 3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La Capelle-Les-Boulogne,
Le 30 septembre 2021
Le Maire

Jean-Michel DEGREMONT.



Certifié et rendu exécutoire le : 04/10/2021

Le Maire,
Jean-Michel DEGREMONT

REÇU EN PREFECTURE

le 02/10/2021

Application agréée E.legalite.com